

Réforme du DES d'hépatogastroentérologie : « Faire bouger les lignes ». Lettre ouverte au Pr Benoît Schlemmer*

T. Ponchon

© Lavoisier SAS 2017

Après vous avoir remercié publiquement d'être venu à Lyon, j'ai eu l'occasion (comme auparavant les représentants du CNU et de la collégiale) de vous poser à nouveau la question de la maquette à cinq ans pour l'hépatogastroentérologie il y a quelques jours. Vos deux réponses à notre demande de maquette à cinq ans sont les suivantes :

- une commission sera en charge de réviser la réforme si nécessaire ;
- l'hépatogastroentérologie avait accepté initialement une maquette à quatre ans.

Je n'ai pas eu le temps d'exprimer mes commentaires au sujet de ces deux arguments lors de la réunion à Lyon. Ces commentaires sont les suivants.

La révision ultérieure de la réforme

J'ai représenté la spécialité lors de la réforme sur les actes médicochirurgicaux (CCAM) en 2001. Cette réforme était inspirée de la méthodologie américaine qui actualise la hiérarchisation des actes chaque année du fait de l'évolution des techniques et des coûts. Le ministère de la Santé m'avait dit « on se revoit dans un an pour la révision ». On ne s'est jamais revu. Il n'y a jamais eu de révision annuelle. Nous sommes en France : il n'y a aucune garantie que la durée des maquettes soit révisée avant la prochaine réforme. Vous l'avez dit vous-même à Lyon : « une promesse n'engage que ceux qui y croient ». Pourquoi nous accorderait-on dans

six mois ou un an ou dans trois ans ce qu'on nous refuse depuis plus d'un an et qu'il est beaucoup plus simple de nous accorder maintenant, avant la finalisation ? Il s'agit d'apprécier le plus précisément possible par une méthodologie rigoureuse le besoin respectif en formation de chaque spécialité et il ne s'agit pas de voir si cela va suffire dans trois ans. Ce sera trop tard.

Les discussions concernant la durée de la maquette

En 2014, la collégiale a réagi négativement à la présentation de François Pruvot concernant une maquette sur quatre ans comportant une mise en responsabilité de un an (ce qui voulait dire trois ans avant d'être capable de pratiquer seul la spécialité, avec en arrière-pensée la réduction des possibilités de formation complémentaire pendant le clinat). La collégiale a immédiatement demandé cinq ans, comme elle l'avait d'ailleurs fait en 2005. Mais François Pruvot nous a dit « nous n'accepterons que quatre ans pour les spécialités médicales et vous devez déposer votre maquette en urgence ». Nous avons obéi et nous avons soumis une maquette en quatre ans en janvier 2015. Mais nous n'avons cessé de rappeler qu'il nous faut cinq ans pour la formation et en février 2016, les représentants du CNU et de la collégiale vous ont rencontré et ont redemandé cinq ans. Notre demande de maquette à cinq ans n'est donc pas nouvelle et les responsables de la réforme avaient tout le temps d'accepter cette demande, au moins depuis plus d'un an.

T. Ponchon (✉)

Service de gastroentérologie, CH Édouard Herriot, hospices civils de Lyon**

e-mail : thierry.ponchon@chu-lyon.fr

*Ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris-Diderot (Paris 7), Benoît Schlemmer a été nommé en juillet 2015 par Marisol Touraine et Thierry Mandon pour piloter la réforme de l'internat.

**Président de l'ESGE (European Society of Gastrointestinal Endoscopy), Thierry Ponchon est aussi Chairman du Public Affairs Committee et Membre du Council de l'UEG (United European Gastroenterology)

Pourquoi l'hépatogastroentérologie demande cinq ans ?

1) L'hépatogastroentérologie est une spécialité médicoteknique, très certainement la spécialité pour laquelle la balance entre ces deux volets médical et technique est la plus équilibrée. Et chacun des volets s'est considérablement alourdi avec le temps : la partie médicale est lourde compte tenu de tous les organes à prendre en charge (œsophage, estomac,

intestin grêle, colo-rectum, anus, foie, voies biliaires, pancréas, péritoine) et compte tenu de tous les types de pathologie. Il suffit déjà de citer les pathologies hépatiques, les maladies inflammatoires intestinales et les cancers, ne serait-ce pour eux qu'au stade de la prévention, du dépistage et du diagnostic. La partie technique est lourde, également du fait de l'importance prise par les explorations par les voies naturelles, aussi bien diagnostiques que thérapeutiques (et je ne parle que du niveau 1 qui est le seul dans la maquette). Il y a une certaine logique à considérer que l'hépatogastroentérologie, en termes d'apprentissage, se situe entre une spécialité médicale (quatre ans) et une spécialité chirurgicale (six ans) et que cette spécialité mérite une attention particulière concernant le nombre d'années de sa maquette. Les responsables, dont vous-même, craignent probablement qu'accorder cinq ans à l'hépatogastroentérologie conduira les autres spécialités médicales à demander cinq ans. Mais ils ont accordé cinq ans à la pneumologie et ils disposent de suffisamment d'arguments pour faire état du caractère particulier, médicotéchnique de l'hépatogastroentérologie. Vous avez indiqué que la réforme devait faire « bouger les lignes »: Il aurait pu d'emblée y avoir cinq ans pour les spécialités devenues véritablement médicotéchniques.

2) D'ailleurs, le *blue book* de la section et board européen de gastroentérologie et hépatologie recommandent six années de formation pour l'hépatogastroentérologie, la dernière année étant consacrée à une formation plus spécialisée (équivalent option ou FST).

3) Les décrets de 2006 (décret n° 2006-909 du 21 juillet 2006 relatif à l'accréditation de la pratique professionnelle des médecins) et de 2016 (décret n° 2016-1606 du 25 novembre 2016 relatif à la déclaration des événements indésirables graves aux ARS - EIGS), ce dernier issu du Programme National pour la Sécurité des Patient (PNSP) témoignent du fait que la DGOS et la DGS ont bien compris que les « lignes ont bougé » et que l'hépatogastroentérologie fait partie des spécialités à risque du fait de sa composante interventionnelle. Notre spécialité génère autant d'événements

indésirables graves que l'ORL, spécialité chirurgicale. Le PNSP insiste en particulier sur la qualité de la formation initiale dans les enjeux de sécurité. La réduction de la durée de la maquette avant la mise en responsabilité est contradictoire avec les objectifs affichés par le PNSP et le décret EIGS du 25 novembre 2016.

4) Les pneumologues ont eux aussi redemandé cinq ans et ont eu gain de cause alors qu'il nous a été dit en février 2016 que cela ne serait pas le cas pour la pneumologie. Les pneumologues ont été plus malins ou ont été mieux conseillés ou ont été mieux écoutés. La question est de savoir pourquoi eux et pas nous ? Alors qu'une estimation indirecte de la quantité de connaissances à acquérir est fournie par le nombre d'actes inscrits à la CCAM et le nombre de GHS. La pneumologie est couverte par 34 actes et 462 GHS et l'hépatogastroentérologie par 98 actes et par 750 GHS. Encore une fois, où est la logique ? Quelle méthodologie a conduit à ce qui me semble être une incohérence ?

Pour conclure ce nouveau message, je reconnais que la durée des maquettes n'est évidemment qu'un des aspects de la réforme. Mais pour le succès de la réforme, dont le but est de mieux former les étudiants, il est fondamental que :

- la durée des maquettes soit établie à partir de données précises concernant la somme de connaissances et de compétences à acquérir ;
- soient respectés des principes d'équité et de transparence ;
- soit pris en compte l'évolution des spécialités vers une complexification : les lignes ont bougé et il n'y a plus d'un côté la médecine en charge du diagnostic et des médicaments et de l'autre la chirurgie en charge des techniques instrumentales. Il nous semble que ces principes et que cette évolution n'ont pas été entendus jusqu'à présent. D'où notre inquiétude et même notre colère qui est partagée par tous les acteurs de la spécialité, étudiants (qui ont été en grève à 100 %), enseignants, praticiens du libéral et du public.

Je vous remercie de nous entendre. Vous avez suffisamment d'arguments pour justifier la nécessité des cinq ans pour notre spécialité.